



C'est la rentrée!

fédération
des services
publics

la
cgt

ASSEZ DE MÉPRIS PLACE AU RESPECT!

LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS AUX CÔTÉS DES ATSEM POUR LA RECONNAISSANCE ET LA DIGNITÉ

Les ATSEM ne sont pas seulement des exécutantes, elles sont aussi essentielles à l'accueil qualitatif du jeune enfant. Leurs missions et responsabilités se sont considérablement accrues ces dernières années, sans pour autant bénéficier d'une reconnaissance statutaire et salariale adaptée.

Les ATSEM sont indispensables au bon fonctionnement de l'école maternelle :

- Accueil des enfants, accompagnement éducatif, aide aux apprentissages ;
- Entretien et hygiène des locaux ;
- Soutien aux enseignant-es et aux familles.

Pourtant, notre métier reste sous-payé, sous-reconnu et soumis à une pression de plus en plus forte.

Nos constats :

- Des salaires bloqués malgré l'inflation ;
- Une charge de travail écrasante avec des effectifs insuffisants ;
- Un rôle éducatif nié, alors que nous participons à la réussite scolaire des enfants ;
- Des conditions de travail dégradées (bruit, postures pénibles, expositions aux maladies, horaires morcelés) ;
- Peu de possibilités d'évolution de carrière ou de formation.

Nos revendications CGT :

La Fédération CGT des services publics porte, au nom des ATSEM, les revendications suivantes :

- 1 La revalorisation immédiate de leur carrière par l'évolution du cadre d'emplois avec la création d'un grade de catégorie B type pour la reconnaissance de leur fonction éducative.
- 2 L'amélioration des conditions

+ d'infos
↓



JE FLASHE LE
QR CODE POUR
ME SYNDIQUER

cgtservicespublics.fr



de travail : respect des missions éducatives et arrêt des tâches relevant d'autres filières ou métiers (entretien généralisé des locaux, périscolaire, restaurant scolaire, etc.) qui s'ajoutent à leur charge de travail. Une réduction du temps de travail effectif pour permettre une meilleure récupération et prévenir les risques d'épuisement professionnel.

3 Une présence d'une ATSEM par classe garantie dans les textes et non soumise aux arbitrages locaux.

4 La reconnaissance de la pénibilité du métier, avec l'accès effectif à des dispositifs de départ anticipé à la retraite sans décote.

5 L'attribution de la prime Ségur appelée CTI (Complément de traitement indiciaire), soit + 189 euros nets mensuels pris en compte dans le calcul des retraites pour l'ensemble des agent-es travaillant dans les établissements scolaires et périscolaires.

6 La revalorisation des rémunérations par des grilles indiciaires rehaussées et une meilleure prise en compte des sujétions particulières. Le droit pour toutes et tous les ATSEM de bénéficier de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

7 Le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé maladie ordinaire, dès le premier jour d'arrêt. Il est inacceptable

que des agent-es déjà exposés à des conditions de travail éprouvantes subissent une perte de salaire de 10 % lorsqu'elles ou ils sont contraints de se mettre en arrêt pour raison de santé.

8 La reconnaissance de l'exposition permanente à un milieu microbien, notamment en période épidémique. Travaillant quotidiennement au contact rapproché d'enfants en bas âge, les ATSEM sont particulièrement vulnérables aux infections. Dans ce contexte, nous demandons que les arrêts maladie liés à ces expositions puissent être requalifiés en accident de service ou en maladie professionnelle lorsqu'un lien direct avec l'exercice des fonctions peut être établi.

La parole aux ATSEM

« Sans nous, l'école maternelle ne fonctionne pas. »

Nous voulons
la reconnaissance de notre
métier, pas de belles paroles.»



REJOIGNEZ, LA CGT

**ENSEMBLE, FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX
POUR OBTENIR LE RESPECT QUE NOUS MÉRITONS.**

**SEULES NOS LUTTES COLLECTIVES PERMETTRONT
D'ARRACHER DES AVANCÉES!**